



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°192  
septembre 2016

page 2

**vos délégués rendent compte**

**Comité Technique du 4 juillet**

**Comité technique du 12 septembre**

**Comité technique du 21 septembre**

page 3

**Comité technique du 21 septembre (suite)**

**CHSCT du 3 octobre**

page 4

**ici et ailleurs**

**Triskalia et l'intoxication aux pesticides**

**ensemble empêchons l'aéroport non au TAFTA et au CETA**



section SUD Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82

mel : [sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr](mailto:sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr)

permanence : Rennes-Beauregard

document réalisé et imprimé par nos soins

## "Victoire" à la Pyrrhus

Contrairement à ce qui avait été annoncé par les cassandres gouvernementales et médiatiques, la mobilisation du 15 septembre a été une nouvelle démonstration de la volonté des forces sociales de combattre la loi Travail et son univers.

Le pouvoir en place a usé de tous les moyens pour nous « convaincre » que la seule possibilité de maintenir une croissance économique et l'emploi était la casse des droits sociaux : usage de techniques de maintien de l'ordre violentes, répression administrative (interdictions de manifester), judiciaires (gardes à vue, peines de prison...) et passage en force de la loi via le 49-3.



LEÇON DE DÉMOCRATIE...

Cela n'a pas empêché la mobilisation des travailleur.ses, salarié.es, chômeur.ses, étudiant.es et lycéen.nes dans la rue. À côté des traditionnelles manifestations, de nouvelles formes d'expression comme Nuit Debout ont émergé. Ces mouvements spontanés ont également montré la volonté d'un grand nombre de contrecarrer les dérives de la mondialisation et de sortir de l'individualisme.

La promulgation de la loi Travail signe, pour certains, l'échec de la mobilisation populaire. Il nous semble pourtant que le combat continue contre cette loi, mais aussi contre la logique économique et sociale qu'elle représente et veut nous imposer. Ici et là des combats sont menés qui nous donnent raison : les "Alsthommes" de Belfort, par exemple, qui se battent contre la délocalisation de leur usine alors même que l'entreprise a des carnets de commandes bien remplis.

Manifestations, grèves, mobilisation des réseaux sociaux, à nous, aujourd'hui, de prolonger ensemble cette lutte multiforme. Sans cela, nous courons le risque de voir détruits nos droits sociaux mais également d'exacerber le repli sur soi et le rejet des autres.

Pour SUD, la solidarité, l'ouverture vers les autres et l'accompagnement de chacun ne doivent pas être de vains concepts. Au contraire, ce sont des vigies qui nous montrent la route à prendre.

Réorganisation au forceps, limogeage, mobilité contrainte... : ces avancées à la hussarde seront-elles à l'oeuvre dans notre collectivité ?



# vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

## CT du 4 juillet

### **Transfert de la voirie vers Rennes-Métropole**

Il s'agissait du retour d'un dossier que les OS avaient rejeté en bloc lors du précédent CT. Dès l'ouverture, l'administration nous informe que le rapport n'a été modifié qu'à la marge. Les débats ont donc tourné autour des mêmes thèmes (obligation de transfert, mobilité...) sans apporter de nouveautés, l'administration campant sur ses positions.  
**Vote : Collège représentants du personnel unanimement contre**

### **Actualisation du schéma d'organisation des centres d'exploitation (CE)**

Pour l'administration, c'est la suite du plan de 2013 qui avait été gelé en attendant la loi NOTRe. Pour SUD, il s'agit plutôt d'une réorganisation avec encore beaucoup d'incertitudes sur les nouvelles installations et la proximité du service public. L'impact risque d'être important pour les agents. C'est une étape intermédiaire et le dossier repassera en CT pour vote. Affaire à suivre.

### **Regroupement des CE de Pipriac et Maure**

Il a été question des droits des agents et de leur information. Pour SUD, le compte n'y est pas.  
**Vote : Collège représentants du personnel 10 Contre (SUD/CGT/FO), 5 Pour (CFDT)**

### **Prévoyance**

Il est rassurant de voir que c'est un groupement de mutuelles qui a été retenu et non une assurance. Nous avons encore fait remarquer la faiblesse de la participation employeur (sans résultat!).

**Vote : Collège représentants du personnel unanimement Pour**

### **Réseau d'accueil d'urgence à l'agence de Brocéliande (test)**

La démarche est intéressante mais les syndicats n'y ont pas été associés. Alors que l'expérience, déjà menée à Redon, montre la pertinence du projet, plusieurs points techniques n'ont pas été étudiés (congrés, salaires...).

**Vote : Collège représentants du personnel 10 Abstention (SUD/CGT/FO), 5 NPPV (CFDT)**

## CT du 12 septembre

Ce comité technique était consacré au bilan social 2013-2015, sorte de photographie de l'état des agents de la collectivité.

Nous constatons une intensification du travail à travers les heures écartées et hors borne cumulées (équivalant à 68 ETP), une augmentation des jours de congés mis sur les comptes épargne temps (=100 ETP)... Pour SUD, c'est une alerte; pour l'employeur, la tentation serait forte de reconsidérer l'organisation du temps de travail... Nous sommes également alertés sur l'augmentation des congés longue maladie, maladie ordinaires et des accidents du travail. Ajouté à cela l'augmentation de l'âge de départ en retraite, SUD a demandé plus d'actions pour prévenir l'usure professionnelle, autant sur les métiers pénibles physiquement, mais aussi psychologiquement.

Ne pouvant décemment pas se satisfaire de ces éléments, SUD s'est abstenu.

**Vote : Collège représentants du personnel 9 Abstention (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT)**

## CT du 21 septembre

### **Fermeture du site de la Selle en Luitré du service du Parc départemental**

Si la baisse de la production d'émulsion est avérée, l'utilité de l'activité consacrée à l'entretien et la réparation de véhicules, engins du parc et véhicules de la DMG de l'agence du pays de fougères n'est pas contestée. Aussi, SUD est contre la diminution de l'intervention et de l'emploi publics, d'autant qu'elle ne se justifie pas et que l'externalisation d'une partie de l'activité ne garantit ni l'efficacité de cette

prestation ni l'économie budgétaire. .

**Vote : Collège représentants du personnel unanimement Contre**

### **Bilan de formation 2015 (point d'info) et plan de formation 2016 (vote)**

SUD a relevé les points positifs: maintien des analyses de pratique dans les CDAS, progression des formations vers les assistantes familiales...

SUD a relevé que la formation management sur les risques psycho-sociaux (RPS) ne pouvait se limiter à une seule journée. Les "managers" doivent se considérer comme les 1ers préventeurs et repérer les facteurs de RPS: pression, surcharge de travail, exigence démesurée, stress, urgence à agir, défaut de communication, conflits relationnels, perte de sens... Il est impératif de s'interroger sur les pratiques managériales et de convaincre les encadrants de proximité aux bonnes pratiques: relation de confiance plutôt que

**Référentiel Collège: SUD obtient gain de cause au tribunal**  
SUD avait déposé un recours auprès du tribunal administratif (TA). En effet, un nouveau référentiel collège était appliqué à la rentrée scolaire de 2013 après modification sans consultation préalable du CT. Le TA en juillet dernier vient de donner raison à SUD et a décidé l'annulation du référentiel collège 2013.  
Cette décision constitue un rappel à l'ordre sur la consultation obligatoire des représentants du personnel.



# elles et ils se mobilisent

## dans les services départementaux

contrôle, concertation plutôt qu'injonction, délégation, valorisation, considération. Sortir d'un modèle d'exécution vertical basé sur la méfiance pour construire un modèle plus coopératif fondé sur la bienveillance est nécessaire.

**Vote : Collège représentants du personnel 9 Abstention (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT)**

### **Prestations sociales**

Il s'agit d'un changement en termes de facilités d'accès au service pour les agents bénéficiaires des prestations et une harmonisation des bases de calcul.

Quelques changements:

- un seul montant de 25€ pour l'arbre de Noël (avant de 10 à 30 € selon l'âge de l'enfant).
- les agents bénéficiant de l'accès à la crèche départementale ne pourront cumuler avec la participation du Département aux frais de garde d'enfants.
- les chèques vacances ne tiendront plus compte du quotient familial mais du revenu brut de l'année n-1. Il existe plusieurs aides en direction des familles. Aussi, SUD est favorable à l'accès de tous à une aide pour partir en vacances, indépendamment de la structure familiale. Avec ce nouveau mode de calcul, 1347 agents accéderont aux chèques vacances. Bémol: certains changeront de tranche, soit une baisse de 70 ou 40 €. SUD a demandé l'ouverture de négociations sur les seuils actuellement en vigueur pour minorer cet effet et prendre en compte le pouvoir d'achat des agents.

**Vote : Collège représentants du personnel 9 Abstention (SUD et CGT), 5 Contre (CFDT)**

## CHSCT du 3 octobre

### **Charte Département-Education Nationale :**

Le Département souhaite s'engager dans l'élaboration d'une charte avec l'Education Nationale (EN) qui clarifierait les missions et engagements réciproques dans les collèges et pour les agents. SUD a salué cette initiative compte tenu des problèmes qui souvent relèvent du chevauchement de hiérarchie, d'exigences inadaptées vis-à-vis du personnel ou de difficultés relationnelles, faute de régulations d'équipe de la part des gestionnaires. Nous sommes par contre plus prudents sur le référentiel collège 2017/2018 prévu aussi dans la discussion avec l'EN. Pour SUD, ce référentiel précisant la "force de travail" de référence (avec des critères liés aux surfaces à entretenir, au nombre de rationnaires restauration...) a un impact direct sur les effectifs, les conditions de travail des agents et donc sur la pénibilité. Les organisations syndicales doivent être associées à son élaboration et ce point relève d'un avis du CHSCT avant consultation du CT. La présidente du CHSCT est sur le principe favorable pour l'évoquer en CHSCT avec un échéancier.

**Election du secrétaire du CHSCT :** le secrétaire du CHSCT est élu pour un an. Un nouveau vote est intervenu avec un

seul candidat de la CGT. **Vote : 7 Pour (SUD-CGT), 3 Abstention (CFDT).** Frédéric BOURDAIS (CGT) est désigné secrétaire du CHSCT jusqu'en octobre 2017.

**Viabilité hivernale :** L'enquête accident au Centre d'Exploitation (CE) de St Brice en Coglès en janvier 2016 suite à un épisode de verglas avait mis en évidence deux points de fragilité. L'un tenant au matériel avec l'adhérence des pneus et les contraintes de montage (temps et équipement à disposition). L'autre tenant à la prise de décision de montage (local ou pôle construction) et sa nature (recommandation ou obligation). Cet incident a permis un état des lieux précis de l'état du matériel dans chaque CE qui a mis en évidence la vétusté des pneus équipant certains véhicules et l'absence d'équipement de montage adapté. Les pneus usagés seront désormais remplacés avant la période de viabilité hivernale et une autorisation de circuler pour les véhicules équipés de pneus clous demandée au Préfet. Par ailleurs, un renforcement des équipements de montage et la mise en place de formations pour le montage sont prévus. La décision de montage reste maintenue au niveau local par les REER et les chefs d'équipe mais elle sera prise au plus tard avant 15h la veille et 14h le vendredi pour le week-end avec une obligation de montage avant le départ du camion en cas de verglas. **Vote Pour à l'unanimité**

### **Enquête CHSCT au CDAS de Redon :**

L'enquête, réalisée par le cabinet PsyA, a mis en évidence la souffrance des agents au CDAS de Redon avec une détresse psychologique importante chez de nombreux agents et un service atteint par un niveau d'insécurité et d'anxiété préoccupant. L'alerte de SUD et de la CGT et la demande d'investigation étaient donc fondées, contrairement à ce que l'administration pouvait laisser entendre au départ. Il est regrettable qu'il ait fallu 3 ans et un degré de souffrance jamais atteint pour qu'on se préoccupe à nouveau du personnel ! Le CDAS de Redon fait symptôme comme beaucoup de CDAS mais avec des singularités institutionnelles, relationnelles et professionnelles qui concourent aux difficultés actuelles (usages, management, cohérence, régulation, autorité, place des syndicats...). SUD a validé les préconisations du prestataire et soutiendra la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du dialogue social pour repenser l'articulation institution/hiérarchie/agent.

**Animateurs éducatifs agence de Rennes :** La CFDT a demandé une enquête CHSCT par courrier adressé à la Présidente, sans information ni au secrétaire, ni aux autres représentants du personnel au CHSCT !

**Un CHSCT extraordinaire CDAS** sera programmée avant la fin de l'année 2016. Après SUD, la CGT et CFDT ont transmis leur cahier revendicatif.

**Dépôt d'amiante :** La CGT a signalé le problème du dépôt d'amiante illégal sur l'accotement auquel sont confrontés les agents des Centres d'exploitation.



## Triskalia et l'intoxication aux pesticides

Le 11/09/2014 le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de St Brieuc condamnait pour faute inexcusable de l'employeur l'entreprise agroalimentaire Nutrëa-Triskalia suite à la plainte de deux de ses ex-salariés gravement intoxiqués à deux reprises par des pesticides en 2009 et 2010 sur leur lieu de travail à Plouisy.



Ils ont développé une maladie très invalidante, l'hypersensibilité aux produits chimiques multiples et se sont fait licencier par leur

employeur, qui niait ses responsabilités et refusait d'indemniser ses salariés victimes.

Dans son jugement du 22/09/2016, le TASS de St Brieuc leur rend justice en ordonnant qu'ils soient indemnisés d'un montant de plus de 110 000 € pour le préjudice subi. C'est la 1<sup>ère</sup> fois en France. Cette décision est une nouvelle victoire sur un combat mené avec Solidaires depuis près de sept ans pour faire reconnaître leur maladie, exiger réparation et dénoncer le scandale sanitaire et environnemental que représente l'utilisation massive et irresponsable des pesticides dans l'industrie agroalimentaire.

## ensemble, empêchons l'aéroport

Le gouvernement a organisé en juin une consultation biaisée. Se croyant forts du résultat de cette mascarade, les pro-aéroport et le 1<sup>er</sup> ministre ont confirmé leur intention de procéder cet automne à l'évacuation et à la destruction de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, de ses cultures, de sa faune et de sa flore, de ses habitats et activités. Ces déclarations font fi de la situation juridique du dossier puisqu'entre autres les autorisations de travaux ne sont toujours pas accordées.

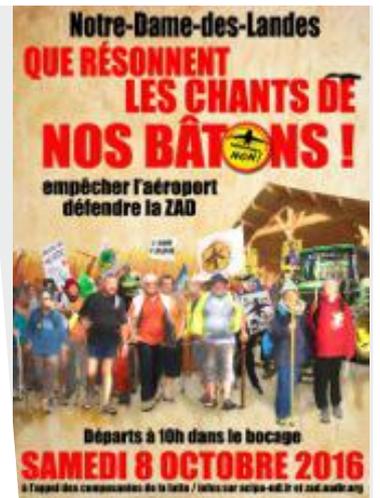
L'ensemble du mouvement d'opposition au projet d'aéroport marque le 8 octobre sa volonté d'empêcher toute agression contre la

ZAD et tout démarrage des travaux. En écho à d'autres luttes paysannes, comme au Larzac, l'idée est de faire résonner le sol de bâtons et les laisser sur place, en s'engageant à venir les reprendre, en cas d'intervention, et à défendre la ZAD.

**Convergeons vers Notre-Dame-des-Landes le 8 Octobre 2016 à 10h dans le bocage, à pied, en tracteur ou à vélo.**

Que chacun-e apporte son bâton, sculpté, décoré et le mette dans les roues du projet.

Plus d'infos sur les sites [acipa-ndl.fr](http://acipa-ndl.fr) et [zad.nadir.org](http://zad.nadir.org)



## non au TAFTA et au CETA

Depuis 2013, une large mobilisation s'est mise en place contre le TAFTA, ce projet d'accord qui vise à libéraliser les échanges commerciaux et les investissements entre les États-Unis et l'Union européenne. Les négociations vont plus lentement que prévu, mais contrairement aux annonces récentes du gouvernement, elles continuent !

Pendant ce temps, l'Union européenne s'apprête à signer un traité similaire avec le Canada : le CETA. Celui-ci doit être soumis à l'approbation des États membres le 18 octobre prochain. S'il est approuvé, il sera soumis à la ratification du Parlement européen dans les mois suivants.

**Le 15 octobre, toutes et tous mobilisé.e.s !**

information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section SUD Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à SUD

date :  
signature :